N° 241.

# PRÉCIS

SUR

# LA BRÛLURE;

THÈSE

*Présentée et soutenue à la Faculté de Médecine de Paris, le 18 août 1830, pour obtenir le grade de Docteur en médecine;*

PAR ANTOINE-JULIEN BUSSOD, des Bouchoux,

Département du Jura;

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE DIDOT LE JEUNE,

Imprimeur de la Faculté de Médecine, rue des Maçons-Sorbonne, n°. 13.

1830.

# FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS.

*Professeurs.*

| M. DUBOIS, Doyen. | Messieurs |
|---|---|
| Anatomie | CRUVEILHIER. |
| Physiologie | DUMÉRIL. |
| Chimie médicale | ORFILA, *Président.* |
| Physique médicale | PELLETAN, *Examinateur.* |
| Histoire naturelle médicale | CLARION. |
| Pharmacologie | GUILBERT. |
| Hygiène | ANDRAL. |
| Pathologie chirurgicale | MARJOLIN. / ROUX, *Examinateur.* |
| Pathologie médicale | FIZEAU. / FOUQUIER. |
| Opérations et appareils | RICHERAND, *Examinateur.* |
| Thérapeutique et matière médicale | ALIBERT, *Suppléant.* |
| Médecine légale | ADELON. |
| Accouchemens, maladies des femmes en couches et des enfans nouveau-nés | MOREAU. |
| Clinique médicale | CAYOL. / CHOMEL. / LANDRÉ-BEAUVAIS. / RÉCAMIER. |
| Clinique chirurgicale | BOUGON. / BOYER. / DUBOIS. / DUPUYTREN. |
| Clinique d'accouchemens | DENEUX. |

*Professeurs honoraires.*

MM. DE JUSSIEU, DES GENETTES, DEYEUX, LALLEMENT, LEROUX.

*Agrégés en exercice.*

| MM. | MM. |
|---|---|
| Baudelocque. | Dubled. |
| Bayle. | Dubois, *Examinateur.* |
| Bérard. | Gerdy, *Examinateur.* |
| Blandin. | Gibert. |
| Bouillaud. | Hatin. |
| Bouvier. | Lisfranc. |
| Briquet. | Martin Solon. |
| Brongniart. | Piorry, *Suppléant.* |
| Cloquet. | Rochoux. |
| Cottereau. | Sandras. |
| Dance. | Trousseau. |
| Devergie. | Velpeau. |

Par délibération du 9 décembre 1798, l'École a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui seront présentées doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.

# A MON PÈRE.

A MONSIEUR MOLARD,

Membre de l'Institut et de la Légion-d'Honneur, etc., etc.; l'un des fondateurs du Conservatoire des arts et métiers.

A.-J. BUSSOD.

# PRÉCIS

## SUR

# LA BRÛLURE.

La brûlure (*ustio, adustio*) est l'effet de l'action plus ou moins prolongée d'une quantité plus ou moins grande de calorique concentré sur les tissus vivans, et particulièrement sur la peau. Cet effet a lieu soit que le calorique agisse immédiatement sur une partie ou au moyen d'un intermède. Je ne parlerai pas ici des lésions produites par les caustiques, parce qu'il me semble que ces lésions rentrent dans la classe des brûlures ordinaires, du moment que l'on a neutralisé l'agent chimique qui les a produites; ni de la combustion dite *spontanée*, parce que sa nature est trop peu connue, et que d'ailleurs son existence est même niée par quelques auteurs.

*Causes.* Le calorique concentré, de quelque manière qu'il agisse, est l'unique cause des brûlures. Le résultat est toujours à peu près le même, soit que la chaleur agisse par rayonnement ou par communication, c'est-à-dire les tissus vivans étant à une certaine distance du corps incandescent ou mis en contact avec lui. La brûlure varie en intensité suivant la capacité plus ou moins grande pour le calo-

rique qu'ont les agens médiats qui la produisent; de là une différence, suivant que ces agens sont solides, liquides ou gazeux.

Les corps solides, et surtout les métaux, à cause de la grande quantité de calorique qu'ils contiennent, produisent instantanément des brûlures très-profondes : tels que le fer, le cuivre, incandescens, etc.

Les liquides étant d'une densité variable, et par conséquent bouillant à une température plus ou moins élevée, donnent lieu à des brûlures plus ou moins étendues. Ainsi le bouillon, l'huile, la graisse, brûlent avec plus d'énergie que l'eau; tandis que les éthers et l'alcohol enflammés ne produisent que des brûlures superficielles. Il importe cependant de remarquer qu'une autre cause, qui consiste à rendre l'action des premiers de ces agens plus violente que celle de l'eau pure, c'est que, par leur nature, ils tendent à adhérer à la peau, sur laquelle celle-ci ne fait que glisser, et qu'une brûlure est d'autant plus profonde que le contact de l'agent qui la produit se prolonge davantage.

Les gaz enflammés, tels que la flamme; ceux occasionés par la diflagration de la poudre à canon, etc., ne donnent lieu ordinairement qu'à des brûlures superficielles, mais en général très-étendues, parce qu'ils agissent à l'instant sur une grande surface.

Certaines professions, celles de forgerons, de verriers, de fondeurs, etc., peuvent être considérées comme causes prédisposantes aux brûlures. Enfin, l'on remarque que pendant l'hiver, dans l'enfance et dans la vieillesse, ces lésions sont très-fréquentes.

Après avoir exposé les causes de la brûlure et leur mode d'application, il faut dire maintenant quels sont les effets de celles-ci sur les tissus vivans. D'après elles, on distingue différens états dans la brûlure. Les auteurs ont été partagés sur le nombre de degrés à admettre.

*Heister* en comptait quatre : dans le premier, il y a chaleur et éruption de pustules au bout d'un court espace de temps; dans le second, l'éruption de ces pustules suit immédiatement l'action des corps

comburans; dans le troisième, la peau, la graisse sous-jacente et même les muscles sont détruits; dans le quatrième, la destruction s'étend jusqu'aux os.

M. le professeur *Boyer* ne compte que trois degrés. « Dans le premier « degré, l'effet du corps brûlant est borné à une vive irritation, qui « altère les humeurs dans la partie. Il en résulte une inflammation « cutanée, qui tient du caractère de l'érysipèle. Si le corps brûlant « agit plus fortement, non-seulement il irrite, mais l'irritation qu'il « produit est si vive, qu'elle détermine des phlyctènes, qui mettent à « découvert les houppes nerveuses de la peau. Il s'ensuit un ulcère « superficiel semblable à celui que produit l'application d'un vésica- « toire, c'est le second degré de la brûlure. Enfin, si le corps brûlant « agit avec plus d'énergie encore, et que la durée de son application « soit plus longue, il désorganise la partie qu'il touche; et cette partie, « suivant la nature du corps brûlant, est couverte d'une escharre « croûteuse, ou bien n'est pas desséchée, et devient d'un gris jau- « nâtre. Dans l'un et l'autre cas les phénomènes de la vie disparais- « sent. » (*Boyer*, Traité des maladies chir.)

M. le professeur *Marjolin*, ne considérant que la nature des lésions produites par la brûlure, la divise en deux ordres, l'*inflammation* et la *désorganisation immédiate*.

Toutes ces divisions, quoiqu'elles partissent d'un bon principe, ne me paraissent pas distinguer avec assez de précision les différens effets de la brûlure; c'est pourquoi je pense que la division en six degrés, admise par M. *Dupuytren*, ne renferme pas le défaut que je viens de signaler, et qu'elle influe d'une manière avantageuse sur la pratique.

Les six degrés de M. *Dupuytren* sont, 1°. une simple rubéfaction de la peau; 2°. rubéfaction de cette membrane, avec phlyctènes; 3°. destruction d'une partie du derme; 4°. réduction en escharre de toute l'épaisseur du derme; 5°. combustion de tous les tissus jusqu'aux os; 6°. carbonisation d'une partie ou de la totalité d'un membre.

On voit que la brûlure tient de la nature de l'inflammation, de la désorganisation et des plaies.

*Premier degré.* Dans ce degré il y a une rougeur vive, non circonscrite, qui disparaît sous la pression du doigt; un léger gonflement et une douleur cuisante l'accompagnent. Ces symptômes se dissipent en quelques heures ou en deux ou trois heures. Dans le dernier cas, il y a desquamation de l'épiderme.

*Second degré.* Dans celui-ci, les symptômes offrent un caractère un peu plus grave : la douleur est vive, âcre; la chaleur est ardente, et le gonflement considérable; mais ce qui caractérise ce degré, c'est la présence des phlyctènes plus ou moins grosses, plus ou moins nombreuses, et remplies d'une sérosité citrine ou légèrement trouble. Ces phlyctènes se développent presque immédiatement après l'accident, sur les parties très-charnues ou d'une texture molle, surtout lorsque la brûlure a été faite par un liquide; elles grossissent à mesure que l'irritation appelle les fluides dans la partie, ou bien il s'en forme successivement de nouvelles autour des premières. Leur base est entourée d'une rougeur plus ou moins vive et plus ou moins étendue; et c'est aussi là que le gonflement se fait remarquer; si on les ouvre, l'épiderme s'affaisse, se dessèche, tombe au bout de quelques jours, et laisse voir le corps muqueux recouvert d'un nouvel épiderme ou d'une fausse membrane. Lorsqu'elles ont été arrachées au moment de l'accident, le contact de l'air sur les papilles enflammées du corps muqueux cause des douleurs très-vives; une suppuration légère se fait pendant quelques jours; mais la plaie ne guérit pas moins sans laisser de cicatrices, à moins cependant que, par une médication mal dirigée ou par défaut de soins, le corps muqueux s'enflamme vivement et s'ulcère: des cicatrices sont alors inévitables.

*Troisième degré.* Il est caractérisé par la destruction d'une partie du derme. Les phlyctènes, s'il en existe, contiennent une sérosité

roussâtre, sanguinolente, quelquefois brunâtre, et dans quelques cas lactescente. Lorsque, au contraire, l'épiderme a été enlevé ou détruit, le derme, privé de vie, est converti en escharres grisâtres, insensibles ou presque insensibles au toucher. Quelquefois l'épiderme détruit est combiné avec le tissu sous-jacent, et forme une escharre jaunâtre superficielle et un peu déprimée. Dans tous les cas, les brûlures de ce degré sont d'abord accompagnées d'une douleur très-vive, qui se dissipe bientôt; mais elle se manifeste de nouveau lorsque, vers le troisième ou le quatrième jour, l'inflammation se développe, et que le travail nécessaire pour détacher l'escharre commence à s'opérer. A la chute de celle-ci succède une plaie superficielle qui guérit rapidement en laissant une cicatrice d'un blanc mat, analogue à celle qui s'observe à la suite des vésicatoires dont on a pendant long-temps entretenu la suppuration.

*Quatrième degré.* La peau est alors dure, racornie, insensible, jaunâtre ou grisâtre; elle est, en un mot, complètement réduite en une escharre qu'entourent des phlyctènes plus ou moins nombreuses. La douleur cesse en même temps que l'action de la cause; mais elle se réveille au quatrième jour, comme dans le cas précédent; et elle devient vive, âcre et brûlante, parce que les parties qui entourent la brûlures s'enflamment dans un rayon plus ou moins étendu. Vers le huitième ou neuvième jour, l'inflammation se développe autour et au-dessous des escharres; celles-ci commencent à se détacher, la suppuration devient de plus en plus abondante; elle entraîne quelquefois des lambeaux de tissu cellulaire gangréné, et répand une odeur fétide. L'inflammation acquiert quelquefois un tel degré d'intensité, qu'elle se propage rapidement au loin, et se termine par gangrène. La chute des escharres est ordinairement opérée du quinzième au vingtième jour; il en résulte une plaie qui ne surpasse pas en profondeur le tissu cellulaire sous-cutané, et dont la durée dépend principalement de l'étendue de la perte de substance.

*Cinquième degré.* Il ne diffère du précédent qu'en ce qu'il y a un plus grand nombre de tissus intéressés, que les accidens inflammatoires sont plus graves, et enfin que les plaies qui succèdent à la chute des escharres sont plus profondes et plus étendues; d'où il résulte qu'il est assez difficile de distinguer de prime abord ce degré de brûlure du précédent, puisque ce n'est que successivement que l'on acquiert les signes qui les caractérisent. On doit remarquer que dans les brûlures avec escharre le travail d'élimination n'est complet qu'au bout de neuf jours, et que par conséquent on découvre chaque jour quelles sont les limites du mal par la chute des escharres qui en cachaient la profondeur; c'est sur l'observation de ce fait qu'est fondé le préjugé du peuple, que les brûlures croissent pendant neuf jours.

*Sixième degré.* La carbonisation complète du membre caractérise assez ce degré sans qu'il soit besoin de chercher d'autres signes. Ces degrés divers sont souvent réunis dans la même partie, souvent aussi on les trouve tous sur diverses régions du corps dans les brûlures générales.

Si l'on observe la brûlure fixée sur la membrane muqueuse, on remarque que dans le premier degré celle-ci présentera une rougeur relativement plus grande que celle du tissu cutané, à cause du réseau capillaire qui la constitue; dans quelques endroits, l'absence de l'épithélium exposera le corps muqueux à une destruction plus facile. D'autres fois tout le derme sera détruit, et des perforations ayant lieu seront annoncées par les symptômes les plus graves.

*Symptômes généraux.* Les symptômes d'une brûlure légère ou peu étendue restent circonscrits dans le lieu qu'elle occupe, et ceux des brûlures graves, au contraire, s'étendent et se multiplient en proportion de l'intensité du désordre.

Les principaux sont : une soif vive, des nausées, des vomissemens, la rougeur du pourtour et de la pointe de la langue, sa sécheresse, la perte de l'appétit, la fréquence du pouls, en un mot, les signes

ordinaires de la gastro-entérite. Lorsque les douleurs sont très-vives, le délire et les convulsions se joignent à ces symptômes. Enfin dans quelques cas de brûlures très-étendues, la stupeur, la gêne de la respiration, la petitesse et la concentration du pouls, le froid des extrémités et la décomposition des traits, annoncent que la vie va bientôt s'éteindre.

*Diagnostic.* Malgré la précision avec laquelle ont été établis les six degrés de brûlure, on ne peut sur-le-champ reconnaître que l'existence des trois premiers. On ne peut prononcer à l'égard des autres que lors de la chute des escharres

*Prognostic.* Il varie suivant la nature de la brûlure, la place qu'elle occupe, l'état de l'individu, les différentes complications.

1°. La lésion est d'autant plus grave qu'elle est plus étendue et plus profonde. Si une grande partie du corps est brûlée, même au premier degré, la mort peut s'ensuivre. Si la brûlure, moins étendue, est au troisième ou quatrième degré, la mort peut encore survenir.

2°. *Lieu de la brûlure.* Elle sera très-grave si elle est placée dans le voisinage d'organes dont l'inflammation est à craindre. Ainsi, sur la tête, on doit redouter l'inflammation des méninges; près des grands vaisseaux, une hémorrhagie mortelle; à la face, une difformité choquante; près des ouvertures naturelles, l'occlusion de celles-ci; enfin, près des articulations, des ankyloses.

3°. La cure de la brûlure varie beaucoup suivant l'âge, la santé, les dispositions antérieures, la constitution de l'individu, etc. Elle est difficile chez les enfans, à cause de leur indocilité; chez les vieillards, à cause de leur faiblesse. Dans le tempérament sanguin, on doit craindre des inflammations; dans le nerveux, les convulsions et le tétanos. Enfin l'avortement peut survenir si la femme est grosse.

4°. Les maladies chroniques, les vices internes retardent la cure et la formation des cicatrices. Enfin la mort, qui est souvent la suite de

la brûlure produite par des causes diverses, arrive plus ou moins vite. L'un succombe à l'instant dans un grand état de stupeur, parce que la grande commotion du cerveau l'empêche de réagir ; l'autre est emporté au milieu de souffrances horribles, parce qu'alors la réaction est trop forte et ne peut plus être endurée ; celui-ci meurt lorsque commence le travail éliminatoire; celui-là lorsque les escharres se détachent. Les brûlures étant très-étendues, l'abondance de la suppuration, la diarrhée colliquative terminent au bout d'un certain temps les jours du malade. Enfin la mort la plus curieuse et la moins expliquée est celle qui survient lorsque les cicatrices sont sur le point d'être terminées et que le malade touche à une guérison complète.

*Nécropsie.* Lorsque la mort a suivi de près la combustion, on trouve des liquides séro-sanguinolens dans les membranes du cerveau. Si les individus périssent dans les flammes ou immédiatement après en avoir été retirés, l'inflammation n'a pas le temps de se développer; la membrane muqueuse des voies gastriques est injectée et est recouverte même par une quantité de sang exhalé ; une congestion semblable existe dans la membrane muqueuse des bronches. Il n'y a inflammation des méninges que lorsque l'individu a survécu quelque temps. Dans ce cas, on trouve encore les membranes muqueuses, surtout les intestinales, rouges, gorgées de liquide, des épanchemens dans les sacs séreux et dans les articulations. Si le malade a succombé dans le marasme, produit par l'abondance de la respiration, on trouve des ulcérations plus ou moins étendues dans les gros intestins.

*Traitement.* Des moyens nombreux ont été vantés contre la maladie que nous venons de décrire, et il n'est aucune affection dont le traitement ait été plus exploité par le charlatanisme; mais ces remèdes, ordinairement secrets et dangereux pour la plupart, sont enfin appréciés à leur juste valeur, et tous les chirurgiens instruits sont aujourd'hui d'accord sur les bases du traitement des brûlures; ce sont les suivantes : faire avorter l'inflammation, la maintenir dans de justes

bornes, calmer la douleur, favoriser la dessiccation des surfaces excoriées ou la chute des escharres, combattre par les moyens appropriés les affections sympathiques qui viennent les compliquer, prévoir de bonne heure les difformités qui peuvent en être le résultat, et prendre les précautions convenables pour les empêcher.

Ce n'est que dans les deux premiers degrés de la brûlure que l'on peut espérer de faire avorter l'inflammation. Les moyens de remplir cette indication sont : l'immersion et le séjour de la partie brûlée dans l'eau froide, dans l'eau de *Goulard*, dans l'eau alcoholisée ou légèrement acidulée ; ou bien, si cette immersion n'est pas possible, des fomentations faites avec des linges imbibés d'un de ces liquides, ou bien d'une dissolution de sulfate de fer, d'alun, de l'encre, etc., etc. Il est très-important de conserver l'épiderme intact sur les parties brûlées ( je dirai dans quelle circonstance il convient de l'enlever ) ; pour cela, il faut ôter les vêtemens qui recouvrent la brûlure lentement et avec précaution, et même les couper pour en rendre l'enlèvement plus facile ; et quand il existe des phlyctènes, on doit se borner à les ouvrir à leur partie la plus déclive par une simple piqûre. Quelques autres moyens ont été conseillés pour prévenir le développement de l'inflammation ; ce sont : la compression, l'exposition au feu de la partie brûlée et le coton brut. La compression pratiqué à l'aide d'une bande imbibée d'une des liqueurs précitées n'est applicable qu'aux membres ; elle a été plusieurs fois suivie de succès. L'exposition au feu de la partie brûlée est un moyen très-douloureux, et ne doit être employé que pour des brûlures de peu d'étendue, il réussit alors. Quant au coton brut, les faits ne sont pas assez authentiques pour fixer l'opinion sur la médication qu'on lui attribue. Tous les moyens que je viens d'indiquer doivent être employés de bonne heure pour être efficaces. Applicables, comme je l'ai dit, aux brûlures du premier et du second degrés, ils contribuent cependant, dans celles du troisième, à borner l'épaisseur des escharres.

Lorsque l'inflammation s'est développée, il faut la modérer, prévenir la gangrène qui peut en être la suite, ou empêcher qu'elle ne

réagisse trop fortement ; dans ce but on conseille l'application de linges fins enduits de cérat simple ou de cérat de saturne; de simples onctions avec un mélange d'huile de lin et de blanc d'œuf, etc., etc.; mais surtout les fomentations émollientes ordinaires, les cataplasmes de même nature ; et enfin les saignées locales et générales, si l'inflammation devient trop violente.

Pour calmer les douleurs, on associe aux substances précédentes le baume tranquille, le laudanum, les décoctions de morelle et de têtes de pavot.

Pour favoriser la dessiccation des surfaces excoriées, on a conseillé plusieurs des substances astringentes que j'ai indiquées plus haut, et surtout les préparations saturnines ; mais le moyen vraiment héroïque pour obtenir ce résultat est le chlorure d'oxyde de calcium de *Labarraque*. M. *Lisfranc* est le premier qui ait eu l'heureuse idée de l'employer pour le traitement des brûlures, et ses tentatives ont été couronnées d'un plein succès. Je crois devoir entrer dans quelques détails sur son mode d'application. Le premier soin qu'on doit avoir est d'enlever l'épiderme soulevé par la sérosité, pour que les papilles nerveuses soient en contact avec le liquide. On recouvre toute la partie ainsi dénudée d'un linge fin pénétré et enduit de cérat. Il faut que la dissolution que l'on emploie produise sur les brûlures une démangeaison et même une irritation légère. Il remplit le plus souvent ce but, lorsqu'il marque trois degrés au chloromètre de *Gay-Lussac*. On applique sur la compresse pénétrée de la charpie fortement imbibée de chlorure ainsi préparé ; par-dessus on met une compresse, et l'on fixe le tout au moyen d'une bande roulée ; il faudra avoir soin d'arroser plusieurs fois par jour tout l'appareil avec le liquide. S'il produit trop d'irritation, il faut diminuer la proportion du chlorure ; et *vice versâ*, s'il n'en produit pas assez. Ordinairement la dessiccation des surfaces ulcérées est complète au bout de trois jours. Ce moyen, qu'on applique avec tant d'avantage dans les brûlures du second degré, peut encore être employé dans celles du troisième, quoique son action n'y soit pas si héroïque. Parmi les faits nombreux que j'ai vus

prouver l'action dessiccative du chlorure, je me contenterai de citer le suivant :

Le nommé François Leblanc, âgé de trente-huit ans, né à Tassy (Sarthe), d'un tempérament sanguin, eut le dimanche 30 mai 1830 une querelle avec son beau-frère, chez qui il s'était rendu pour affaires. Ils en vinrent bientôt aux coups, et Leblanc fut renversé dans le foyer, contre le pot au feu, qu'il brisa dans sa chute. Le bouillon, fort chaud, traversa les parties de vêtemens avec lesquelles il fut en contact, et détermina des brûlures aux deux bras et dans plusieurs endroits du tronc, surtout aux lombes. Le combat s'étant terminé là, le brûlé fut transporté chez lui, déshabillé et soumis à l'emploi de quelques topiques gras. Voyant que les brûlures, loin de céder à ces moyens, *paraissaient*, disait-il, *augmenter dans quelques points*, il se décida à venir dans un hôpital, et entra à celui de la Pitié, le 1^er^. juin, dans la soirée. Le lendemain matin, à la visite, on observa les lésions suivantes : 1°. une brûlure occupant d'une manière continue la partie interne du bras gauche, la partie antérieure et puis l'externe de l'avant-bras du même côté ; 2°. une autre placée à la partie postérieure du coude droit, longitudinale, longue de quatre pouces et demi, large d'un pouce et demi ; 3°. une troisième, sur le tiers inférieur de la face antérieure de l'avant-bras, qu'elle occupe en entier ; 4°. cinq plaques d'une moindre étendue, dont une à la partie postérieure de l'aisselle gauche, et quatre à la région lombaire droite, toutes d'une forme irrégulière, et n'ayant qu'un pouce d'étendue en tous sens. Ces brûlures présentent, dans la plus grande partie de leur étendue, le derme dénudé, rouge, recouvert d'un peu de pus concrété et de quelques lambeaux d'épiderme. On remarque que le derme est détruit en partie dans toute l'étendue de la partie interne du bras gauche, dans la partie supérieure de l'avant-bras de ce côté, et dans deux des plaques qui sont aux lombes. Il y a soif, peu d'appétit, le pouls est légèrement élevé.

On panse de la manière suivante : on enlève soigneusement l'épi-

derme dans les points où il recouvre les brûlures, excepté cependant sur leurs bords, parce qu'il y est trop adhérent. On applique dessus un linge fenêtré enduit de cérat, recouvert lui-même de gâteaux de charpie imbibés d'une dissolution de chlorure à trois degrés ; le tout est fixé avec des compresses, des bandes pour les membres et des bandages de corps pour le tronc. (On viendra, pendant la journée, de de temps en temps arroser les appareils avec ce liquide. Trois pots d'eau de gomme, deux potages. )

Le 3 juin, le malade a peu dormi, à cause de la cuisson produite par les chlorures; les linges fenêtrés sont enduits d'une quantité modérée de pus, excepté ceux qui recouvrent les endroits au troisième degré, et la couche purulente y est plus considérable. (On diminue d'un degré la chlorure. Trois pots de gomme, quatre potages. )

Le 4 juin, le malade a mieux dormi; le pus des brûlures au quatrième degré est en moindre quantité qu'hier, celui des autres brûlures est aussi diminué. Parmi ces dernières, celles situées à la partie inférieure des deux avant-bras sont sèches, rouges et un peu douloureuses à la pression. ( Trois pots d'eau de gomme, le quart d'alimens. )

Le 5 juin au matin, toutes les brûlures du second degré sont sèches ; il n'y a que les pourtours de ces brûlures qui, recouvertes par un épiderme qu'on n'a pas pu enlever le premier jour à cause de son adhérence, et qui par conséquent n'ont pas été en contact avec le chlorure, qui présentent, dans une étendue de trois à quatre lignes, une surface humide recouverte d'une légère quantité de pus. Les brûlures du troisième degré sont complètement détergées depuis deux jours. (On enlève l'épiderme qui s'est opposé à l'action des chlorures, et qui a perdu son adhérence par suite de la suppuration qui s'est manifestée au-dessous de lui : on panse comme je l'ai indiqué plus haut. Trois pots d'eau de gomme, le quart d'alimens. )

Le 6 juin, toutes les brûlures du second dégré sont desséchées, couvertes d'un épiderme bien organisé : on ne les panse plus. ( On applique, par-dessus l'appareil de pansement, une atelle à la partie

antérieure du bras gauche, qui a de la tendance à la flexion; trois pots d'eau de gomme, le quart d'alimens. )

Le 8 juin, les quatre plaies du troisième degré, couvertes de bourgeons charnus, sont rétrécies, surtout celles du bras gauche. ( *Idem*, la demie d'alimens. )

Le 10 juin, les deux brûlures des lombes ont diminué d'un pouce en tout sens; celle de l'avant-bras, qui était la plus superficielle de toutes, est guérie; celle qui occupait toute la partie interne du bras est large d'un pouce et longue de deux. ( *Idem.* )

Le 12 juin, les brûlures des lombes ont diminué de deux lignes en tout sens; celle du bras a diminué aussi de la même quantité. ( *Idem;* on enlève l'attelle. )

Le 15 juin, les brûlures des lombes sont guéries; celle du bras est de la largeur d'une pièce d'un franc. ( *Idem.* )

Le 17 juin, il n'y a plus au bras que deux ou trois points qui fournissent un petit suintement. ( *Idem.* )

Le 18 juin, le malade est complètement guéri : on lui accorde sa sortie.

Lorsque les escharres se détachent, et que la suppuration est survenue, de nouveaux soins deviennent nécessaires : il faut recourir à l'emploi de cataplasmes émolliens pour faciliter la chute des parties mortifiées. Il ne faut jamais tirailler celles-ci; on doit se borner à les exciser avec des ciseaux. Quelquefois il se rassemble du pus au-dessous d'elles; il faut lui donner issue par une incision. A la suite des brûlures étendues, principalement après les brûlures au quatrième et cinquième degrés, la suppuration est ordinairement si abondante, qu'il devient nécessaire de faire deux ou même trois pansemens par jour. Il importe alors de ne découvrir que successivement les diverses parties de la plaie, et le bandage de *Scultet* est préférable au bandage roulé. Lorsqu'un membre, ou une portion de membre, est complètement brûlé, faut-il en pratiquer de suite l'amputation, ou attendre que les accidens primitifs soient dissipés? Je pense qu'il faut embrasser le premier parti : on épargne par ce moyen au malade la souffrance de l'in-

flammation violente qui se développera, et on le met en outre à l'abri des accidens sympathiques. Il faut encore se comporter ainsi lorsque la brûlure est tellement profonde, qu'il est probable que le malade ne pourra pas résister au travail de l'inflammation élimiminatoire, aux douleurs vives qui l'accompagneront, ou à la suppuration abondante qui en sera la suite. Il n'y a contr'indication que lorsque le malade est plongé dans la stupeur : on diffère alors l'amputation jusque après la cessation de cet état.

On préviendra les divers accidens sympathiques par une diète rigoureuse, l'usage des boissons adoucissantes, les lavemens émolliens et un repos absolu. Lorsque la fièvre se déclare avec violence, et que le sujet est vigoureux, il faut avoir recours à la saignée. S'il y a convulsion, il paraît avantageux de prescrire les préparations narcotiques, les émulsions opiacées. Quand la suppuration est établie, et que la fièvre a cessé entièrement, il convient d'accorder au malade des alimens et des boissons analeptiques, mais en petite quantité. Si la suppuration est très-abondante, que les malades soient faibles, cacochimes, et que l'on craigne les effets de la résorption du pus, il devient nécessaire d'associer au régime analeptique les préparations de quinquina et de fer, etc.

Pendant la formation de la cicatrice, il faut veiller à ce qu'elle ait la même étendue que la peau détruite, afin qu'après la guérison les parties brûlées conservent leur direction et la liberté de leur mouvement. On empêchera les malades de tenir leurs membres fléchis, quand ils auront été brûlés dans le sens de la flexion. Des mèches, des tentes, des canules serviront à empêcher le rétrécissement des ouvertnres naturelles ; des compresses, des plumasseaux, sépareront les parties contiguës qui tendraient à se joindre. Pour obtenir une cicatrice unie, on cautérise avec la pierre infernale les bourgeons charnus trop saillans, et l'on doit les comprimer ensuite avec une plaque de plomb. On parvient quelquefois, par le moyen des embrocations huileuses, des bains mucilagineux, des douches de même nature, à ramollir ou à faire presque entièrement disparaître des brides peu épaisses que

forment les cicatrices des brûlures. Mais quand ces brides ont beaucoup d'épaisseur, ces moyens ne suffisent plus ; on les coupe alors en travers jusqu'à leur base. Il faut même quelquefois les exciser en partie, et alors il est nécessaire de tenir les bords de la plaie que l'on a faite fortement écartés, jusqu à ce qu'elle soit entièrement cicatrisée.

FIN.

# HIPPOCRATIS APHORISMI.

(*edente* LORRY).

## I.

Vulneri convulsio superveniens, lethale. *Sect.* 5, *aph.* 2.

## II.

Cùm morbus in vigore fuerit, tunc vel tenuissimo victu uti necesse est. *Sect.* 1, *aph.* 8.

## III.

Pluribus frigidum quidem mordax, autem obdurat, dolorem non supurantem facit, nigrores, rigores febriles, convulsiones et tetanos. *Sect.* 5, *aph.* 13.

## IV.

Ab ardoribus vehementibus convulsio, aut tetanos, malum. *Sect.* 7, *aph.* 13.

## V.

Frigidum inimicum ossibus, dentibus, nervis, cerebro, spinali medullæ : calidum verò utile. *Sect.* 5, *aph.* 18.

## VI.

Quæ longo tempore extenuantur corpora, lentè reficere oportet; quæ verò brevi, celeriter. *Sect.* 2, *aph.* 7.